Une nouvelle pièce de Daudet

Paris, 28 décembre. — Les journaux constatent aujourd'hui le succès de l'*Obstacle*, la nouvelle pièce de M. Alphonse Daudet, au Gymnase.

L'interprétation, jointe à une mise en scène exquise, n'a pas été étrangère à ce succès.

Les obsèques de M. Richard

Paris, 28 décembre. — En même temps que le conseil municipal négociait avec le préfet, il entrait en pourparlers avec le gouverneur de Paris pour les honneurs militaires à rendre à M. Richard.

Les conseillers municipaux parisiens désireraient que la garde républicaine rehaussât par sa présence l'éclat de cette cérémonie funèbre.

Une démarche a été faite hier dans ce sens auprès du général Saussier.

La réponse du gouverneur de Paris ne sera connue qu'aujourd'hui, on ne pense pas qu'elle soit conforme au désir du conseil municipal.

Manifestation russophile aux « Folies-Bergères »

Paris, 28 décembre. — L'ambassadeur de Russie et Mme de Mohrenheim assistaient hier soir aux *Folies-Bergères*, dans une avant-scène décorée de fleurs et de drapeaux, aux débuts de la troupe de chanteurs et danseurs russes Ivanoss.

L'hymne russe, exécuté par l'orchestre, a été bissé par le public, qui a fait une ovation enthousiaste à l'ambassadeur de Russie.

Rixe sanglante entre gendarmes et terrassiers

Nice, 28 décembre. — Hier, à Tourettes-les Vence, une rixe a éclaté entre des gendarmes français et des ouvriers italiens travaillant au chemin de fer de Grasse à Nice.

Les gendarmes, assaillis à coups de pierre ont dû faire usage de leurs révolvers.

Un ouvrier a été tué, un autre blessé.

Une poudre mal gardée

Belfort, 28 décembre. — A plusieurs reprises déjà on m'a signalé la facilité avec laquelle on peut se procurer de la poudre particulière aux cartouches du fusil Lebel.

Il en passe, m'a-t-on dit, entre les mains de personnes étrangères à l'armée qui la montrent avec ostentation à leurs amis, leur en distribuant même à la condition de ne pas révéler de qui ils l'ont obtenue.

Ce fait me paraissait tellement invraisemblable que j'ai voulu m'assurer par moi-même de sa véracité, et malheureusement je dois confirmer le fait : la poudre particulière aux cartouches du fusil Lebel est à la disposition de trop nombreuses personnes.

Mais comment ? J'ai interrogé deux officiers qui après que je leur eu exposé le fait l'ont mis en doute, déclarant que cela était absolument impossible.

Et pourtant, le fait étant rigoureusement vrai, j'ai poussé mon enquête plus loin et un soldat me disait : « Quand on doit aller au polygone, on reçoit un certain nombre de cartouches, il en est de même quand on fait des petites manœuvres. Avant de partir pour ces dernières, nous devons retirer les balles et il est alors facile de prendre la poudre. Si les chefs savaient que cela se fait, on risquerait le conseil de guerre. »

Que conclure ? Que la poudre dite Lebel est mal gardée. De deux choses l'une : c'est une poudre quelconque dont la composition n'intéresse personne, ou bien le secret de sa composition est un secret d'Etat. Alors les chefs de corps devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter que la poudre en question traîne ainsi dans toutes les poches, ici, à deux pas de la frontière.

Au ministre de la guerre à aviser.

Un enlèvement mystérieux

Toulon, 28 décembre. — La fille de M. Victor Méric, candidat aux dernières élections législatives du Var, a subitement disparu en plein jour.

Cette enfant est âgée de treize ans à peine, mais elle est douée d'un tempérament très précoce.

Elle avait été chargée par ses parents de faire quelques provisions ; elle était munie de quelque monnaie blanche et d'une pièce de 10 francs.

L'enfant est allée à la Halle aux poissons, puis chez un pâtissier sans changer sa pièce d'or.

Depuis, on n'a plus retrouvé trace d'elle : les recherches faites partout par la famille et les nombreux amis du père n'ont amené aucun résultat.

La police et la gendarmerie opèrent depuis deux jours des investigations, mais sans obtenir aucun résultat. On suppose que l'enfant a été enlevée.

Banquet catholique à Rome

Rome, 28 décembre.— Les catholiques ont fêté, hier soir, leurs succès électoraux de dimanche, dans un grand banquet chez le prince Altieri.

Les vingt-cinq candidats élus de l'Union romaine étaient présents. La conversation a principalement roulé sur l'intérêt des catholiques à prendre part aux élections politiques; tous les convives ont été d'avis qu'il convenait d'insister auprès de Léon XIII afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

La mort de Mme Haussmann

Le prince Victor a adressé la lettre de condoléance suivante à M. le baron Haussmann qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme :

« Mon cher baron,

» J'apprends par votre lettre le nouveau deuil qui vous accable.

» Vous savez mes sentiments pour vous : c'est vous dire combien je prends part à votre douleur. Après une existence aussi bien remplie que la vôtre, la solitude est encore plus triste. Vos amis pensent à vous et vous plaignent, et je suis parmi les meilleurs.

» Croyez-moi, mon cher baron,

» Votre bien affectonné, » V. NAPOLÉON. »

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA SOCIETÉ DES SCIENCES

La Société des sciences de l'arrondissement de Lille a tenu, dimanche, à une heure, au Grand-Théâtre de Lille, sa séance annuelle.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. Houzé de l'Aulnoit, président de la Société, a prononcé le discours traditionnel ; il avait choisi comme sujet une étude particulièrement intéressante, surtout dans la bouche d'un homme compétent et érudit comme lui ; il a esquissé la silhouette de « l'avocat devant le Parlement de Flandres ».

Après avoir rappelé l'origine et la juridiction du Parlement, l'orateur s'est étendu d'une manière spéciale sur les justices de la ville de Lille, et il a terminé en parlant du barreau avant la Révolution.

Nous avons le vif regret de ne pouvoir même résumer cette étude magistrale. Qu'il nous soit permis seulement d'en citer la péroraison, qui emprunte une autorité spéciale au caractère de l'honorable président de la Société des sciences :

« Mais il faut nous hâter. Après avoir parlé de la profession d'avocat dans le passé, qu'il nous soit permis en terminant d'en signaler les joies et les avantages dans le présent. De toutes les carrières auxquelles peut se vouer un jeune homme, il n'en est pas dans lesquelles il puisse plus facilement donner un libre essor à tous les instincts élevés de son âme. Etranger s'il le veut, à toutes les agitations et à tous les déboires de la politique, il cultivera la science pour elle-même, afin d'agrandir chaque jour le cercle de ses connaissances; n'écoutant dans le choix de ses causes, que la voix de la conscience, il luttera pour le triomphe du droit et de la justice, et chacun de ses succès sera pour son cœur une joie nouvelle. »

RAPPORT
sur les travaux de la société

M. Th. Barrois, secrétaire général, a donné lecture du rapport sur les travaux de la société pendant l'année 1890, et rappelé les études de M. Finot, archiviste du département, de Mgr Dehaisnes, de MM. Leuridan, Van Hende, ainsi que les recherches scientifiques de MM. Gosselet, Damien, Faucher, etc.

Le rapporteur a également rendu un éloge mérité aux membres décédés dans le courant de l'année, MM. Paul Martin, Louis Hallez, Ferdinand Mathias et Deschamps de Pas.

LES RÉCOMPENSES

C'est à M. Albert Cazeneuve qu'est échue la tâche de présenter le rapport sur la fondation Kuhlmann, le concours Wicar et les prix divers accordés dans les sections des sciences, des lettres et des arts.

Cette année, la grande médaille de la fondation Kuhlmann a été accordée à M. Paul Painlevé, le distingué professeur de la faculté des sciences, pour ses différents travaux d'analyse.

M. J. Ladrière a obtenu sur la même fondation un prix de mille francs pour ses mémoires sur la géologie de la région de Bavai.

En ce qui concerne le prix Wicar, la Société des sciences avait décidé de l'attribuer cette année à la section des lettres, et elle a décerné deux grandes médailles d'or, l'une à M. Gauwain, maître des requêtes au conseil d'Etat, commissaire du gouvernement au contentieux, professeur à l'Institut national agronomique, l'autre à M. Ernest Langlois, professeur à la faculté des lettres de Lille, ou il est chargé du cours de littérature wallonne et picarde.

Nous indiquons ensuite sommairement les autres récompenses distribuées.

M. Cayeux a obtenu une grande médaille d'or pour son étude d'un des terrains sédimentaires du nord de la France. M. Cayeux a présenté quatre mémoires : l'un, donnant la description d'un des cantons d'Avesnes, les autres se référant à une étude de la craie grise dans les environs de Lille et dans le Cambrésis.

La Société a décerné une médaille d'argent à M. Chamonin pour ses « notes et recherches sur les premiers temps de l'histoire de Lille », un rappel de médaille d'or à M. J. Daniaux pour sa traduction de Henri Henne, le *Retour*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, une grande médaille d'or à M. l'abbé Carnel, aumonier de l'hopital militaire à Lille, pour son étude phonétique et grammaticale du flamand parlé à Bailleul.

M. Guesquier, dans la section des beaux-arts, a obtenu une médaille de vermeil pour ses aquarelles, M. Leprêtre, un rappel de médaille d'argent pour un album de photographies de monuments et maisons de la ville de Lille, M. Quertimer fils, une médaille d'argent pour ses dessins, Mlle Jeanne Divoor une mention honorable pour porcelaines peintes et M. Quef également une mention honorable pour ses compositions musicales.

Le rapporteur fait connaître ensuite les envois qui ont été faits de Rome par les titulaires des bourses fondées par le chevalier Wicar.

LES PRIX DE VERTU

M. Van Hende a donné alors lecture du rapport sur le prix de dévouement et de vertu et sur les récompenses décernées aux serviteurs de l'industrie et de la famille.

Le prix d'honneur consistant en une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de 340 fr. a été accordé à Mlle Héloïse Thuilliez, ouvrière depuis 33 ans chez MM. Vrau. M. Van Hende s'exprime ainsi sur son compte :

« La commission des récompenses a pensé que la haute moralité dont fait preuve l'existence d'une simple ouvrière, employée depuis 33 ans chez MM. Ph. Vrau et Cie, répond pleinement aux conditions de ce programme. Héloïse Thuilliez, aujourd'hui âgée de 56 ans, a toujours été le modèle des filles, des sœurs et des ouvrières.

» Soutenu par un courage qui n'a jamais faibli, Héloïse a fidèlement rempli sa tâche à l'atelier et s'est dévouée pour ses deux frères et sa sœur jusqu'à ce qu'ils puissent gagner eux-mêmes leur vie. Depuis leur mariage, elle est restée, aux dépens de sa propre santé, seule chargée de faire vivre sa vieille mère. Celle-ci, âgée de 78 ans, s'est éteinte il y a quelques mois, bénissant sa fille qui lui avait rendu la vieillesse si douce malgré sa pauvreté. »

Parmi les récompenses aux serviteurs de l'industrie et de la famille, signalons d'abord les rappels de médailles :

« Désiré Destailleurs, depuis 65 ans chez M. Laroche Delattre, à Lille; Marie Vanhuffel depuis 50 ans chez MM. Lefebvre Hurrent frères, à Lille; Pierre Delberghe, depuis 45 ans, chez M. Gaspard Desurmont fils aîné, à Tourcoing; François Hespel, depuis 62 ans chez M. Harding-Cocker fils, à Lille. »

Voici maintenant la liste des grandes médailles d'honneur qui ont été distribuées :

« M. Charles Vantieghem, sculpteur-modeleur, depuis 31 ans chez M. Heyde ; M. Louis Pinet, comptable, depuis 33 ans chez MM. Paul Duéroule et Cie à Tourcoing ; M. Jules Catel, chef du bureau des commandes, depuis 37 ans à l'imprimerie Danel. »

Les contremaîtres suivants sont désignés pour recevoir la grande médaille d'honneur :

Séraphin Flonquet, chez M. Barrois-Brame, à Marquillies ; Désiré Wattrelot, chez M. Wattrelot-Delespaul, à Lille ; Pierre Quint, chez M. Tordemonde-Destombes, à Roubaix ; J.-B. Dubrul, chez M. Vandame à Lille ; François Delhaye, chez M. E. Loyer, à Lille ; Cyriaque Grouzet, chez MM. Lesaffre et Bonduelle, à Marquette ; Floribon Boutard, chez M. L. Danel, Charles Agache, chez M. A. Harinckouck, à Roubaix, Sidonie Manniez chez M. A. Gagedin, à Don, Florentin Potier, chez M. Pouiller-Longhaye, à Lille.

» La grande médaille d'argent a été aussi accordée à M. Désiré Baisine, jardinier chez M. Célestin Cordonnier, à Haubourdin, et à Charles Hidour, cocher chez M. de Norguet, à Lille. »

Voici la liste des agents industriels qui ont obtenu une médaille d'honneur :

Héloïse Ménard, Achille Droulez, César Bateau, Jean-Baptiste Wauquier, Henri Bèvre, Hortense Delefortrie, Aimé Delgolfe, Pierre Brutin, Louis Delerue, Césarine Delhaye, Louis Parcin, Jules Dehaene, Pierre Lecocq, Remy Vaillant, Henri Delesalle, Désiré Huleux, Coralie Zeringer, Jean Busson, Hippolyte Delaunay, Stéphanie Destombes, Constant Homobon, Emile Baillœul, Charles Vandaele, Désiré Leroch, Henri Duriez, Pierre Duna, Joseph Nys.

La même récompense a été accordée aux hommes et femmes de confiance dont les noms suivent :

» Catherine Thobois, depuis 67 ans chez M. Jorglez de Ligne, à Lille; Flore Vermeulen, chez M. Jeanson, à Armentières; Louis Segard, chez M. Didry-Bodin, à Tourcoing; J.-B. Pipart, chez M. Mazure-Mazure, à Roubaix; Aimée Delannoy, chez Mlle Hortense Lehoucq, à Roubaix; Florine Castelain, chez Mme veuve Houzet, à Marcq; Julie Bonduelle, chez M. Destombes, à Roubaix; Pauline Mareschael, chez Mme veuve Basquin, à Lille; Sylvie Delevoye, chez M. Flipo-Boyaval, à Tourcoing; Adelaïde Dervaux, chez Mme veuve Cateaux-Duvivier, à Roubaix; veuve Lelièvre, concierge, cour à Busquet; Victorine Despinoy, chez M. Crouan, à Lille. »

LE CONCOURS DE CHAUFFEURS

Enfin le rapport sur les fondations Violette et Parmot, et sur le concours de chauffeurs a été présenté par M. E. Cornut.

Mme veuve Théry-Pecqueur, mère de sept enfants, a obtenu la prime Violette de 125 fr.

La société a décerné une médaille et un livret de 80 fr. à Florentin Leclercq, chauffeur chez M. Agache fils, à Péronchies.

Voici maintenant par ordre de mérite, les diplômes de chauffeur-conducteur qui ont été décernés à la suite du concours de 1890 :

« 1° Emile Six, employé de la Compagnie du Nord à Fives; 2° Lucien Debey, chez M. Paul Le Blanc, à Lille; 3° Charles Verhebruggen, chez MM. Dejlegher, à Lille; 4° Jules Sorez, employé à la Compagnie du Nord, à Fives ; 5° Jules Duvet, chez MM. Meunier, à Fives, 6° Louis Pruvost, employé à la Compagnie du Nord, à Fives ; 7° Edmond Flament, chez M. Paul Gaillet, à la Madeleine ; 8° Victor Defaux, employé à la Compagnie de Fives-Lille ; 9° François Monfrance, employé à la Compagnie du Nord à Hellemmes; 10° Desiré Flament, chez MM. Serive frères, à Lille.

» Des certificats de chauffeur-conducteur ont été décernés par ordre de mérite à MM. Désiré Marescaux, Charles Noel, Louis Burlet, J.-B. Darras, Albert Tavernier, Arthur Boupain, Anatole Bernard, Trephon Vinkier, Clement Capelle, Gaston Ségard, Charles Vanhoorebeeke, Alexandre Hajeux, Alexandre Ireland, Gustave Arryn.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a déclaré la séance close, et les membres de la société se sont séparés pour se réunir le soir à l'hôtel de l'Europe, pour le banquet annuel.

AVIS AUX SOCIÉTÉS — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les éditions du *Journal de Roubaix*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le legs Boucher de Perthes. — La distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes, a eu lieu, dimanche, à onze heures et demie du matin, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville. La cérémonie était présidée par M. Paul Watine, adjoint, délégué par M. le maire; il avait à ses côtés MM. Deleporte-Bayart, François Roussel, le docteur Largillière, le docteur Carette, délégués du conseil municipal, Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce et Théodore Leuridan, délégué de la société d'émulation de Roubaix.

La vaste salle du Conseil municipal était trop petite pour contenir les nombreuses personnes présentes.

M. Paul Watine a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs.

» Nous allons procéder, une troisième fois, à la distribution des récompenses que la générosité de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes a mises à notre disposition pour honorer le travail assidu, les mœurs irréprochables et le dévouement à la famille.

» Avant de donner la parole à notre sympathique rapporteur, je suis heureux de constater que nos concours ne perdent rien en éclat et que nos trois élues de cette année ne le cèdent point en mérites à leurs devancières.

» Au nom de l'Administration municipale que j'ai l'honneur de représenter, j'adresse mes plus sincères félicitations à Mesdemoiselles Mélanie Verwée, Maria Desvenin et Nathalie Merckx, qui ont été distinguées entre leurs concurrentes et dont le choix, j'en suis certain, sera ratifié par tous.

» Je cède la parole à M. le rapporteur. »

M. Théodore Leuridan, rapporteur de la commission, s'est exprimé en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

» Douze dossiers ont été soumis, cette année, à l'appréciation et au jugement de la Commission municipale instituée pour attribuer aux trois ouvrières de notre ville reconnues les plus dignes par leur travail, leur conduite et leur dévouement, la prime de 500 francs et les deux médailles d'encouragement fondées par M. Boucher de Perthes. La mission était délicate, aussi avons nous eu à cœur de corroborer par nos investigations personnelles les excellents témoignages joints aux dossiers, et c'est en toute confiance que la Commission présente à votre sympathique intérêt à votre admiration même, les ouvrières honnêtes, courageuses, dévouées, qui ont fait l'objet de son choix et qu'elle propose comme exemples.

» Appelé à l'honneur d'énumérer les titres qui ont tout particulièrement signalé à nos suffrages les trois ouvrières d'élite dont M. le Président vient de proclamer les noms, je constate, cette année, comme j'ai pu le faire dès le début de nos concours, que ces titres de gloire ne s'acquièrent que dans le cercle, trop élargi, hélas ! des misères et des souffrances qui affligent notre pauvre humanité ! C'est là, en effet, le champ où nos vaillantes ouvrières engagent une lutte de tous les jours et de tous les instants sans autre mobile que le devoir, sans autre espoir qu'en Celui qui récompense les sacrifices faits en son nom. Les notices qui vont suivre nous en offrent la preuve.

» MÉLANIE VERWÉE

» Mademoiselle Mélanie-Eugénie Verwée est entrée comme épluchoeuse, au mois de novembre 1864, à l'âge de onze ans, dans les ateliers de MM. Henri Delattre père et fils, après avoir fait le même métier quelque temps. Depuis 26 ans chez elle pendant [illegible] maison à laquelle a succédé la Société anonyme de Roubaix, ses patrons n'ont eu que des félicitations à lui adresser, eux-mêmes l'attestent, pour les différents travaux qui lui ont été confiés comme épluchoeuse, piquoreuse, opeutisseuse, et actuellement comme surveillante principale de leur important atelier d'épluchage et de piquage.

» Depuis 26 années consécutives dans un atelier dont elle est l'exemple de tous les jours, qu'elle a élevé par son courage, par son honnêteté, par son excellente conduite et par son affabilité, on ne constamment mérité la confiance, l'estime et les sympathies de ses maîtres ainsi que des ouvrières qu'elle dirige, voilà l'apport de Mélanie Verwée comme ouvrière.

» Mais quand on lit dans onze attestations toutes plus élogieuses les unes que les autres, les actes innombrables de dévouement et de charité exercés par Mélanie envers ses proches, envers ses camarades d'atelier, envers tous ceux qui souffrent; quand, d'un autre côté, on songe à la somme de travail qu'elle a dû fournir pour assurer, parmi toutes sortes de difficultés, la vie matérielle des siens, on se demande comment la vaillante fille a pu réaliser tant de prodiges d'abnégation et de sacrifice qui n'ont de comparable que la profonde modestie apportée dans leur accomplissement et qui suffiraient et au-delà pour honorer et glorifier plusieurs existences.

» A neuf ans, entre les heures consacrées à l'école elle travaille chez elle, elle épluche des pièces, elle entretient le ménage de son père, veuf depuis plusieurs années; elle soigne ses frères et sœurs, elle prolonge ses veilles et prélude ainsi à sa vie de labeurs et d'épreuves. A onze ans, elle entre à l'atelier. Son père s'était remarié dans l'intervalle. Mais ce second ménage n'a pas les sympathies des enfants qui se retirent successivement. Bientôt le nouveau ménage est en proie à la misère; c'est le moment pour Mélanie de se multiplier. Après sa journée, elle emporte chez elle des pièces à éplucher; elle y travaille la nuit avec sa plus jeune sœur, et l'on ne se couche que quand la tâche est terminée.

» Mais la famille augmente rapidement et avec elle les charges de toute nature. Six enfants naissent dans l'espace de quatorze ans, et quand le père mourut, en 1879, le plus jeune avait 18 mois. Les aînés du premier lit s'étaient mariés; Mélanie elle-même, alors âgée de 25 ans, avait déjà reçu plusieurs propositions de mariage, mais elle avait accepté, sans les compter et sans les mesurer, les charges que son père lui léguait et dont on lui laissait tout le poids.

« Je n'abandonnerai pas ces enfants, dit-elle résolument; leur mère est malade, veuve et sans ressources, je la supplérai; et, ajoute-t-elle simplement, j'ai refusé les propositions de mariage si attrayantes et si avantageuses qu'elles fussent, espérant que Dieu m'en récompensera. »

» Dieu l'en récompensera ! Voilà le secret de la force, du courage et du renoncement de Mélanie. Voilà l'espérance où se retrempe l'inépuisable bienfaisance qu'elle exerce autour d'elle et qu'elle répand au dehors en portant d'ineffables consolations au chevet de ceux qui souffrent.

» La bonne conduite et le zèle de Mélanie, la confiance qu'elle inspire, l'ont fait placer en tête des ouvrières de la maison Henri Delattre et de la Société anonyme. Ni aucune misère matérielle ni morale ne la laisse indifférente. C'est une jeune fille qu'elle préserve des entraînements qui la sollicitent; c'est une ouvrière malade qu'elle va visiter, veiller et secourir.

« Ouvrière sous ses ordres pendant plusieurs années, lit on dans l'une des attestations du dossier de Mélanie, j'ai pu apprécier ses hautes qualités que toutes, du reste, lui reconnaissent. Son esprit de charité lui fait de préférence rechercher la confiance des orphelins toujours trop nombreux, hélas ! dans les ateliers de la grande ruche roubaisienne, et l'on peut affirmer sans crainte que beaucoup doivent à ses conseils et à son exemple d'être restées dans le bon chemin. — Combien de fois aussi n'a-t-elle pas, après sa journée, veillé les derniers moments d'un père, d'une mère de ses pauvres ouvrières? Combien peuvent affirmer que l'on n'a jamais en vain fait appel à son dévouement ! La liste en serait longue. »

» Mélanie Verwée, dit une autre attestation, a prodigué ses soins à ma fille avec un courage sans bornes, passant jusqu'à cinq nuits consécutives, sur sept, au chevet de la malade, et ce trait est loin d'être unique; je le cite entre mille, ajoute le père reconnaissant.

» Ailleurs, c'est une famille bien éprouvée qui exerce l'immense charité de Mélanie. « Mon beau-père, rapporte un brave ouvrier, se mourait de la poitrine, sa femme souffrait cruellement d'un rhumatisme aigu, une de leurs filles était atteinte de la maladie des os; cette bonne Mélanie leur sacrifia ses heures de nuit, les encourageant et les soignant. Bientôt, ce fut le tour des deux autres filles et de ma femme à payer leur tribut à la maladie. Ma femme succomba, me laissant un petit garçon et personne dans cette triste infirmerie pour lui donner les soins que réclamait son extrême jeunesse. Mélanie s'en chargea, elle emporta mon fils chez elle où la misère ne faisait pas défaut, et l'éleva parmi ses six frères et sœurs jusqu'au jour où je me suis remarié. »

» Une pauvre veuve bien malheureuse, ayant quatre enfants, tombe malade ainsi que deux de ses filles dont l'une travaillait sous la surveillance de Mélanie. Celle-ci court visiter la famille éprouvée qu'elle trouve dans le plus affreux dénûment. Dès ce moment les trois malades lui appartiennent; elles les entoure de soins assidus et leur consacre toutes les heures que le travail journalier laisse au repos; elle passe même la plus grande partie des nuits et ne s'arrête que quand la mort a emporté ses trois victimes. Mais il reste deux orphelins. Que va faire Mélanie ? elle les adopte. « Ils sont six à la maison, dit-elle, ils seront huit. » Et pendant quatre années les deux orphelins trouvent chez Mélanie, avec une mère dévouée, les soins que réclame leur jeunesse et reçoivent l'éducation qui doit les soutenir dans les épreuves de la vie. C'est sublime, vous en conviendrez.

» J'abrège, ne pouvant redire dans leur pleine et chaleureuse expression tous ces cris de gratitude qui nous sont parvenus comme un concert de bénédictions à l'adresse de Mélanie. « Elle a prodigué ses soins nuit et jour à ma pauvre sœur, dit l'une. — J'ai eu le malheur de perdre mon mari et une fille, dit une autre, et j'ai pu apprécier dans ces tristes moments la grande charité de Mélanie.

» Avec un dévouement incomparable, s'écrie une autre veuve, Mélanie a visité et soigné, pendant deux longues années, mon mari atteint d'une terrible maladie. » — Un honnête mais pauvre ouvrier a été visité et soigné ainsi que sa fille par Mélanie, durant une longue maladie. Il dépose avec reconnaissance que, grâce au dévouement de cette charitable fille, ils ont pu éviter d'aller à l'Hôpital.

» Un mari et sa femme qui, pendant une cruelle maladie avaient reçu les soins toujours désintéressés de Mélanie se plaignaient de ne pouvoir, dans leur pauvreté, lui offrir quelque rétribution en retour du sacrifice qu'elle leur avait fait de son repos jour et de la nuit. « Vous êtes hors de danger, répondit la noble fille, Dieu fera le reste. » Il n'y a que Dieu, en effet, qui puisse retribuer une pareille charité. Les traits semblables seraient difficiles à compter dans la vie de Mélanie ; l'humble fille, qui s'ignore elle-même, les a oubliés, et ce n'est certainement pas d'elle que nous tenons ceux que nous venons de rapporter si imparfaitement.

» Tout en exerçant son ardente charité au dehors, Mélanie ne cessait pas de veiller et veille toujours, avec une sollicitude de mère et l'autorité morale de la femme chrétienne, sur ses demi-frères et sœurs qu'elle appelle ses enfants et dont elle s'est constituée la Providence. Ce petit monde grandit, s'instruit et travaille; tous, garçons et filles, ont une conduite irréprochable comme leurs aînés du premier lit qui avaient subi l'influence salutaire de l'exemple et qui sont aujourd'hui de bons pères de famille ou de vertueuses femmes de ménage et tout cela est l'œuvre de Mélanie; ce sera son éternel honneur.

» Mais la pauvre fille est épuisée par tant de veilles et de fatigues. Malgré sa trompeuse apparence de santé, ses forces trahissent parfois son courage qui, lui, n'a pas faibli. C'est toujours la vaillante Mélanie qui ne marchande ni son dévouement ni son renoncement. C'est encore elle qui le dimanche, après une semaine laborieuse, reste au logis pour que tous les siens puissent sortir et se distraire honnêtement, qui, les jours où l'on chôme à l'atelier, aide la mère constamment souffrante, dans les soins du ménage et l'entretien de toute la famille; c'est toujours le même caractère affable que rien ne peut altérer et qui lui attire toutes les sympathies.

» En vérité, on ne peut avoir accompli plus de bien dans une aussi humble position ; on ne peut avoir rempli plus entièrement et avec plus de soumission une existence vouée par la Providence au travail et aux épreuves ; on ne peut l'avoir dépensée plus généreusement et avec plus d'abnégation pour le soulagement de ses semblables, pour le bien-être de sa famille et pour l'édification de tous que n'a fait Mademoiselle Mélanie Verwée. Voilà bien l'ouvrière modèle, l'ouvrière telle que M. Boucher de Perthes en avait conçu l'idéal et qu'il serait sans doute heureux de couronner lui-même.

» La Commission, à l'unanimité, décerne à Mademoiselle Mélanie-Eugénie Verwée, née à Moulins-Lille, le 16 avril 1854, la prime de 500 francs fondée par M. Boucher de Perthes. »

En remettant à Mlle Mélanie Verwée la prime de 500 francs, M. Paul Watine dit qu'il est fier de remettre cette récompense qu'elle a si bien méritée et il lui exprime au nom de la Commission tout entière ses sentiments d'admiration.

Puis, M. Th. Leuridan continue :

« MARIA DESVENIN

» Mademoiselle Maria Desvenin est l'une de nos lauréates de l'an passé, et voici ce que le rapport disait d'elle en lui attribuant alors la première médaille d'encouragement :

« Mademoiselle Maria Desvenin n'avait que quinze » ans quand mourut son père laissant une veuve » avec cinq enfants dont elle était l'aînée. C'était » donc à elle qu'incombait la lourde charge de subvenir aux besoins de toute la famille, au moins » jusqu'à ce que ses frères et sœurs pussent successivement, l'âge venant, prendre leur part du fardeau. Maria comprit l'étendue des obligations que » lui imposait sa position et, avec une énergie et » une force morale au-dessus de son âge, elle embrassa résolument son devoir et le remplit à son » honneur. Grâce à elle, ses frères et sœurs, dont » elle fut pendant plusieurs années l'unique gagne-pain, ont grandi à l'abri, non de la pauvreté, sans » doute, mais de la misère.

» Maria, entrée en décembre 1878, comme épluchoeuse, dans la maison Camille Leroux, sut bien » vite par son assiduité au travail, sa bonne conduite, » son honnêteté à toute épreuve, mériter l'estime de » ses maîtres. En peu temps elle devint surveillante » des épluchoeuses, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

» Jamais, disent Messieurs Camille Leroux frères, » depuis onze ans que Maria est à notre service, » nous n'avons eu le moindre reproche à lui faire et » nous pouvons certifier que sa conduite a été de » même irréprochable en tous points. Obéissante et » soumise ajoute le témoignage, respectueuse envers » sa mère, dévouée à sa famille, nous n'hésitons pas » à la recommander comme digne du plus grand intérêt. La ponctualité au travail, l'estime de ses patrons, une moralité exemplaire, le dévouement aux » siens, tout cela caractérise bien l'ouvrière modèle, » l'ouvrière telle que la voulait M. Boucher de Perthes.

» Les témoignages recueillis depuis affirment que Maria est toujours la digne ouvrière de l'an passé. Le mariage de l'aîné de ses frères, le départ du second appelé à l'armée pour trois ans, aggravent la situation de la famille et mettent à une nouvelle épreuve le dévouement de leur sœur qui, vaillante et fidèle, reste au poste du devoir.

» La Commission attribue de nouveau à Mademoiselle Marie-Amélie Desvenin, née à Roubaix, le 29 mai 1864, la première médaille d'encouragement. »

M. Paul Watine adresse ses félicitations à la lauréate et émet le vœu, en lui décernant la médaille, de pouvoir la lui remettre une troisième fois l'année prochaine.

M. le rapporteur termine son discours de la façon suivante :

« NATHALIE MERCKX

» Mademoiselle Nathalie Merckx travaille depuis dix ans au tissage mécanique de MM. César et Joseph Pollet qui ont pour leur digne ouvrière beaucoup d'estime et la recommandent vivement.

» Nathalie est admirable de dévouement envers son vieux père et sa vieille mère âgés de 76 et 77 ans. Courageuse et d'une excellente conduite, elle subvient seule, par son travail, aux besoins du ménage, entretenu, d'ailleurs, par ses soins, dans une grande propreté. Tous les témoignages la proclament extrêmement méritante et nos renseignements personnels nous permettent de la citer comme modèle des ouvrières sages, honnêtes et laborieuses.

» La commission décerne à Mademoiselle Nathalie Merckx, née à Barsel (Belgique), le 24 février 1855, la seconde médaille d'encouragement. »

Aussitôt après la proclamation des récompenses, les parents et amis de Mlle Mélanie Verwée se sont approchés d'elle et lui ont offert des bouquets. Elle a été reconduite chez elle, acclamée par toute l'assistance et félicitée à nouveau par la commission.

A midi la cérémonie était terminée.

Les réceptions du Jour de l'An. — A l'occasion du nouvel an, l'Administration municipale recevra, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi prochain 31 décembre, à cinq heures du soir.

Le Refuge de nuit. — Dimanche matin, à onze heures, a eu lieu, au local du Refuge de nuit, rue Sébastopol, la formation du Comité de l'œuvre. Un certain nombre de personnes avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. M. Buisine, fondateur de l'œuvre, a été nommé président; M. Paul Despatures, trésorier, et M. Hubert Bonte, secrétaire.

Ce Comité se composera de vingt et un membres chargés de recueillir les dons. Outre diverses mesures d'ordre intérieur, voici les décisions qui ont été prises :

Une démarche sera faite près du secrétaire du Refuge de nuit de Bruxelles, pour qu'il vienne faire une conférence en faveur de l'œuvre à Roubaix. Tous les objets de quelque nature qu'ils soient, qui parviendront au comité et qui ne trouveraient pas leur emploi, seront vendus au profit de l'œuvre. Tout pensionnaire ne sera admis qu'après une absence d'un mois. Des démarches seront tentées auprès de certaines notabilités de la ville pour obtenir des souscriptions annuelles révocables.

Le comité a voté des remerciements aux membres du *Choral Nadaud* qui organisent un concert au bénéfice de l'œuvre. Il a également adressé des remerciements à M. Cuquet, boulanger, qui a offert d'envoyer le soir les pains invendus pour être distribués aux pensionnaires.

La température. — A en croire certaines prédictions météorologiques la période de froid que nous subissons en ce moment et qui dure depuis environ un mois, ne serait pas près de finir. On signale, en effet, une recrudescence de froid pour le commencement du mois de janvier et certains prétendent qu'elle se prolongera jusqu'au 18 du même mois.

Les patineurs et ils ont été nombreux dimanche au parc de Barbieux, ne manqueront pas de se féliciter de ces prévisions qui leur feront entrevoir une bonne journée pour jeudi prochain, une fête de patinage étant organisée sur l'étang de Barbieux.

Concours de chiens ratiers. — Dimanche a eu lieu, à trois heures de l'après-midi, chez M. Huss, cabaretier à l'estaminet du *Broutteaux*, au boulevard Gambetta, un concours de chiens ratiers. Un public nombreux y assistait : 34 chiens ont pris part au concours; il y avait 165 francs de prix, partagés en trois catégories. Chaque chien avait 5 rats à détruire. Voici les résultats des différentes parties engagées :

1re catégorie : 1er prix, 25 fr. *Sarah* à M. Prosper de Roubaix, 22 secondes 1/2; 2e, 15 fr., à *Typ*, à M. Huss, 26 seconde; 3e, 10 fr., *Prince*, à M. Mauss de Roubaix, 30 secondes; 4e, *Dick*, à M. Lepers, de Flers, 32 secondes 1/2.

2e catégorie : 1er prix 25 fr. *Fox*, à M. Denef, de Roubaix, 12 secondes ; 2e, 15 fr. *Cognac*, du Ratier club, 15 secondes 1/2 ; 3e, 10 fr. *Castor*, à M. Vinche, de Wasquehal, 16 secondes; 4e, 5 fr. *Mascotte*, du Terrier club, 17 secondes 1/2.

3e catégorie : 1er et 2e prix, partagés (40 francs) entre *Balourfart* à M. Marc de Lille, 9 secondes, et *Turc* du Ratier-Club, 9 secondes. 3e prix, 10 francs à *Fox*, à M. J.-B. Clémence, 14 secondes 1/2. 4e prix 5 francs à *Black* à M. Klickenalker, 17 secondes.

Un habitant de la rue des Arts, nommé A.., a été arrêté dimanche, à huit heures du soir. Il est accusé d'avoir abusé d'une jeune fille de treize ans et demi.

Une chûte boulevard de Metz. — Samedi soir, une femme de cinquante-six ans, habitant le boulevard de Metz, Mme Florine Rousselle, rentrait chez elle, lorsqu'en montant sur le trottoir elle glissa et tomba. Le choc fut si violent que la pauvre femme perdit connaissance et qu'on fut obligé de recourir à un médecin pour la rappeler à elle. Mme Rousselle perdit en outre beaucoup de sang par suite d'une blessure profonde qu'elle s'était faite à la tête en tombant. Elle a été transportée chez elle par des voisins.

Une jeune fille blessée. — Une ouvrière rattacheuse de soixante ans, Mlle Louise Marescaux, de la rue de Croix, a été victime, samedi soir, d'un accident.

Elle était montée au premier étage avec un seau d'eau quand, arrivée au haut de l'escalier, elle fit un faux pas et dégringola du haut en bas des marches. Elle vint s'abîmer sur le parquet et reçut à la jambe droite une blessure profonde. En tombant sur